Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20260505-2026_032-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Présents : M. LE GRAND Frédéric, M. GOLLANDEAU Didier, Mme DERRIEN Audrey, M. BERTOT Mathieu, Mme MUNIER Delphine, Mme GEFFRELOT Anne, Mme FLAUX Bénédicte, Mme BERTOT Ségolène, Mme CRUBLET Stéphanie, M. LAMBERT Richard, M. GANCHE Alexis, M. DERINE Kyllian, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier, Mme BEREST Audrey
Absents : néant
Secrétaire de Séance : Mme MUNIER Delphine
Date de convocation : 30 avril 2026

****

Délibération n° 2026-032 - Attribution cellules commerciales

M. le maire propose de faire un point sur la location des cellules commerciales situées avenue du Château.
Mme Munier Delphine informe le conseil municipal qu'elle a reçu 2 sollicitations de location des cellules commerciales :
- Mme Carenzi Véronique (enseigne L'Utincelle), actuellement locataire d'un des locaux, souhaite louer le local vacant, anciennement occupé par Nouvelle Demeure, rue du Château. En effet, dans son courrier, elle explique vouloir étendre son activité en faisant de ce local un poste artisanal de proximité articulé autour de 3 axes : un incubateur de talents, le « café couture et papote », et la transmission aux jeunes générations.
- Mme Morgan Etes souhaite louer un local pour le transformer en atelier-boutique. Elle y proposerait des cours de peinture et dessin, et une boutique de curiosités.
M. le maire propose donc au conseil municipal de louer, au 1er juin 2026, le local vacant, autrefois occupé par Nouvelle Demeure, à Mme Carenzi Véronique, et de louer le local actuellement occupé par Mme Carenzi à Mme Etes.
Mme Munier précise qu'une étude des loyers en cours est nécessaire afin d'établir le montant des loyers en fonction de la surface occupée.

Elle propose, dans l'attente d'installer des sous-compteurs d'eau, de répartir par avenant la refacturation de la consommation d'eau de la façon suivante :

- commerce coiffure : 3/6ème
- commerce esthétique : 1/6ème
- commerce broderie : 1/6ème
- commerce atelier-boutique : 1/6ème

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE la location des cellules commerciales, telle que cela a été proposé, à compter du 1er juin, à Mme Carenzi et Mme Etes.
AUTORISE M. le maire à signer des avenants aux baux existants concernant la répartition de la facturation d'eau.

Suivent les signatures
Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 05 mai 2026

La secrétaire de séance,
Mme MUNIER Delphine

Le Maire,
Frédéric LE GRAND

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du
Affiché le